



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4640

Approbation d'une convention de coopération décentralisée entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon, la Wilaya de Sétif et la commune de Sétif (Algérie) 2019-2022

Direction des Relations Internationales

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMIN, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

**2019/4640 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE COOPERATION
DECENTRALISEE ENTRE LA VILLE DE LYON, LA
METROPOLE DE LYON, LA WILAYA DE SETIF ET LA
COMMUNE DE SETIF (ALGERIE) 2019-2022 (DIRECTION
DES RELATIONS INTERNATIONALES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 2006 l'agglomération lyonnaise et l'agglomération de Sétif entretiennent des relations de partenariat technique. Un protocole de coopération a été signé le 18 mars 2006 entre le Grand Lyon et la Wilaya de Sétif, donnant un cadre général aux échanges qui ont suivi.

Dans l'objectif de développer un programme d'actions et de fixer un cadre technique et juridique aux partenaires, une première convention triennale de coopération décentralisée a été signée en février 2011 entre le Grand Lyon et la Wilaya de Sétif pour la période 2011-2013.

Une deuxième convention incluant la Commune de Sétif et la Ville de Lyon avait été approuvée par délibération du Conseil municipal de Lyon en date du 1^{er} juillet 2013, mais pour des raisons d'agenda et de contexte géopolitique, il avait été impossible de réunir les quatre signataires. De fait, cette convention n'a jamais pu être signée.

Une troisième convention de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et la Wilaya de Sétif a été signée le 25 octobre 2015 pour la période 2016-2018 afin de poursuivre cette coopération en apportant les modifications découlant du nouveau contexte et du statut de la Métropole de Lyon. Les domaines d'intervention de cette coopération ont été étendus et recouvraient :

- le développement des relations économiques ;
- les espaces publics et les espaces verts ;
- l'éclairage public ;
- le développement urbain et durable.

De plus, trois nouveaux axes ont été mis à l'étude :

- le renforcement des échanges culturels ;
- les transports et déplacements ;
- le traitement des déchets.

Cette convention étant arrivée à échéance, il est proposé de renouveler les accords de coopération par le biais d'une convention de trois ans, en application de l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales françaises, en incluant la Commune de Sétif et la Ville de Lyon.

Cette convention servira de cadre juridique pour les futures interventions des techniciens de la Ville de Lyon.

I- Bilan de la coopération 2015-2018 :

Le programme d'origine a été réalisé au travers de 15 missions techniques et de l'accueil de 17 personnes. Lors des assises de la coopération franco-algérienne qui se sont tenues en 2016 à Alger, la coopération Lyon-Sétif est apparue comme très dynamique.

Cette convention a permis de focaliser la coopération sur deux axes majeurs : le développement urbain et l'aménagement urbain, qui ont fait l'objet de nombreux échanges avec l'ensemble des partenaires locaux (services de la Wilaya de Sétif, de la Commune de Sétif, de l'agence d'urbanisme de Sétif (URBASE) et de l'Université de Sétif).

Du côté lyonnais, la coopération intervient en mobilisant les services de la Métropole de Lyon, de la Ville de Lyon, de l'Agence d'urbanisme de Lyon, du CEREMA et ponctuellement d'intervenants privés.

La coopération est basée essentiellement sur de la formation. On peut souligner plusieurs avancées concrètes :

- l'attrait indéniable des formations sous forme d'ateliers autour des thèmes de l'urbanisme et des espaces verts (10 en tout depuis 2010) qui comptabilisent plus de 500 participants avec des ateliers recevant de 50 à 80 personnes à chaque fois ;
- la volonté de faire basculer en phase opérationnelle des projets de renouvellement urbain étudiés lors des ateliers tel que le quartier Bel air ou celui des 1000 logements ;
- l'amélioration des aménagements des espaces verts et des espaces publics de la ville de Sétif qui a gagné en 2018 le trophée des villes vertes algériennes ;
- la mobilisation importante des acteurs économiques au sein des délégations officielles.

Les domaines mis à l'étude dans le cadre de cette convention n'ont été que partiellement abordés, soit par manque de disponibilité des techniciens lyonnais, soit par l'absence de demande précise. Il est proposé par la Wilaya de Sétif de développer les volets culturels et de gestion des déchets à l'avenir ; ceux des transports et des déplacements ne sont pas à retenir.

1. Le développement économique

La visite d'une délégation économique lyonnaise à Sétif, Alger et Oran du 24 au 29 octobre 2015, avec la Chambre du commerce et d'industrie (CCI) de Lyon, l'Université de Lyon, et 40 entreprises a permis d'organiser de nombreuses rencontres entre les acteurs économiques des deux agglomérations.

A cette occasion, les CCI de Lyon et de Sétif ont signé une convention de partenariat et des entreprises ont pu finaliser la signature de contrats.

2. Les espaces publics et les espaces verts

Depuis 2012, cette thématique a fait l'objet de 2 ateliers en 2013 et 2015 qui ont permis d'initier la réflexion sur la qualité des espaces verts, l'aménagement du parc d'attraction, la taille des arbres, les plantations d'alignement et d'engager deux projets : la rédaction de la charte de la trame verte, qui est en cours de finalisation, et la création d'une pépinière municipale, dont le projet est assujéti à la mise à disposition d'un terrain.

Une amélioration sensible de l'aménagement et de la gestion des espaces verts est à noter depuis quelques années à Sétif.

3. L'éclairage public

Le projet pilote de la mise en lumière d'un bâtiment du patrimoine architectural colonial, la mosquée El Atik, démarré en 2010, a été inauguré en octobre 2015.

4. Le développement urbain et durable

Il s'agit de la thématique qui engendre le plus d'échanges et mobilise de nombreux participants. Depuis le début du partenariat, 5 ateliers ont été organisés de 2010 à 2015, puis 3 autres de 2016 à 2018. Cela représente environ 400 participants sur ces 8 ateliers.

Le format atelier permet de faire travailler ensemble les différents partenaires sétifiens (URBASE, Commune de Sétif, Wilaya de Sétif, Université) sur des cas locaux concrets.

De plus, depuis avril 2015 et à la demande des autorités algériennes, les ateliers de formation/action réunissent les agences d'urbanisme des autres Wilaya limitrophes.

Dans le cadre de cette dernière convention, il a également été organisé l'accueil à Lyon en décembre 2015 d'une délégation de 6 personnes sur les zones d'activité et le développement durable.

5. Les nouveaux axes à l'étude

Si, lors de la période précédente, plusieurs projets d'échanges culturels ont été portés ou accompagnés par la Ville de Lyon et la Wilaya de Sétif, cela n'a pas été le cas dans le cadre de cette convention. L'étude d'une coopération entre les musées de Sétif et de Lyon est en cours. Ce projet pourrait être développé dans le cadre de la future convention.

Concernant la gestion des déchets, il a été organisé :

- l'accueil à Lyon d'une délégation de 6 techniciens, en novembre 2016, sur la gestion des déchets et des sols pollués ;
- une mission d'assistance technique, en mars 2017, sur le sujet des centres de tri des déchets.

Ces premières actions ont permis de lancer cet axe de coopération très technique.

II- Plan d'action prévisionnel de la coopération sur la période 2019-2022 :

Afin de poursuivre cette coopération il est proposé une nouvelle convention permettant à la fois de consolider les axes de travail qui ont fait leurs preuves et de développer de nouvelles actions.

La nouvelle convention sera organisée autour de 6 grands axes :

1. Urbanisme, développement urbain et durable

Il est proposé de poursuivre les activités engagées dans le cadre des précédentes conventions dans le domaine du développement urbain et principalement sur les axes suivants :

- la mise en œuvre des projets des quartiers de renouvellement urbain tels que Bel Air ou les 1000 logements ;
- le renouvellement urbain des friches industrielles et d'activités ;
- les secteurs d'extension urbaine ;
- l'ancien tissu urbain du centre historique de la ville, la protection du patrimoine ;
- l'éco urbanisme ;
- la circulation, le stationnement, les transports et l'articulation transports/urbanisme ;
- les inondations, la gestion du risque, l'estimation de la vulnérabilité et l'observatoire des risques.

2. Aménagements, espaces publics, espaces verts

La Wilaya de Sétif, les services techniques de la Commune de Sétif, l'URBASE ainsi qu'une société publique gèrent et aménagent les espaces verts, les espaces publics et les plantations d'alignement de la ville de Sétif. Il est proposé de poursuivre les actions de coopération déjà engagées dans ce domaine et notamment sur les axes suivants :

- la finalisation de la charte de la trame verte à différentes échelles et sa mise en œuvre ;
- la création d'une pépinière municipale et le développement des espèces locales ;
- la gestion et l'entretien des espaces verts ;
- l'agriculture urbaine et les circuits courts ;
- la mise en relation avec des organismes de formation spécialisés dans le paysage.

3. Eclairage public

Les services techniques de la Commune de Sétif en charge de l'éclairage public, seront accompagnés notamment sur :

- l'optimisation de la gestion de l'éclairage urbain et de la consommation énergétique ;
- les modes opératoires, les nouveaux matériels, les nouvelles technologies ;
- l'utilisation d'énergies renouvelables.

4. Gestion des déchets ménagers

Suite aux premiers échanges dans ce domaine dans le cadre de la précédente convention, il est proposé de poursuivre la coopération avec les services techniques de la Wilaya de Sétif et de la Commune de Sétif sur les thématiques suivantes :

- la collecte sélective des déchets ;
- l'actualisation du schéma directeur de collecte des déchets ;

- les différents modes de traitement : déchetterie, recyclerie, incinérateur, centre d'enfouissement technique.

5. Culture

Afin de développer la dimension culturelle de la coopération, il est proposé d'engager des échanges avec le Musée Public National d'Archéologie de Sétif, sur les thématiques suivantes :

- la formation en conservation du patrimoine archéologique mobilier et immobilier ;
- l'animation et la médiation culturelle avec des ateliers scolaires ;
- la création d'expositions conjointes.

6. Echanges économiques

Il est proposé de poursuivre les actions engagées pour le rapprochement économique des deux agglomérations sur les quatre secteurs clefs que sont : l'industrie plastique, l'électronique, l'agro-alimentaire et les métiers de la construction, tout en laissant la possibilité de renforcer d'autres secteurs.

L'organisation de rencontres ou d'évènements économiques à Lyon ou à Sétif, tels qu'ils ont été initiés par le passé, sera poursuivie.

Cet axe sera développé conjointement avec les chambres de commerce, les chambres d'artisanat et les acteurs économiques des deux territoires.

7. Autres domaines

La coopération entre les deux agglomérations aura également pour objectif de favoriser les échanges entre différents partenaires publics dans les domaines de la santé, de l'enseignement supérieur et du sport.

Une recherche de financements complémentaires pourra être menée auprès de partenaires institutionnels tels que l'Union Européenne, l'Agence Française de Développement (AFD), les ministères des affaires étrangères.

Ce programme de coopération sera mis en œuvre selon les modes d'intervention suivants :

- la Métropole de Lyon s'engage à organiser des sessions de formation ou de missions d'expertise technique d'une semaine à Sétif (4 personnes par an en moyenne), ainsi que des accueils de stagiaires d'une semaine à Lyon (6 personnes par an en moyenne) ;
- la Métropole de Lyon prendra en charge les frais de transport des 4 missions à Sétif, les frais d'hébergement, de repas et de transports locaux des 6 stagiaires accueillis à Lyon, ainsi que des frais de communication à Lyon ;
- la Ville de Lyon s'engage à organiser des sessions de formation ou de missions d'expertise technique d'une semaine à Sétif (2 personnes par an en moyenne) ;
- la Ville de Lyon prendra en charge les frais de déplacement des 2 missions à Sétif ;

- la Wilaya de Sétif prendra en charge les frais d'hébergement, de transports locaux et des frais liés à l'organisation de 4 missions à Sétif, les frais de déplacement de 3 stagiaires jusqu'à Lyon, ainsi que les frais de communication à Sétif ;
- la Commune de Sétif prendra en charge les frais d'hébergement, de transports locaux et des frais liés à l'organisation de 2 missions à Sétif, et les frais de déplacement de 3 stagiaires jusqu'à Lyon.

Le budget prévisionnel annuel se répartit de la manière suivante :

- 47 000 € pour la Métropole de Lyon, dont 33 600 € en coûts indirects (valorisation du temps de travail, charges) et 13 400 € en coûts directs (prestations) ;
- 13 200 € pour la Ville de Lyon, dont 12 000 € en coûts indirects (valorisation du temps de travail, charges) et 1 200 € en coûts directs (prestations) ;
- 7 500 € pour la Wilaya de Sétif, dont 2 800 € en coûts indirects (valorisation du temps de travail, charges) et 4 700 € en coûts directs (prestations) ;
- 2 900 € pour la Commune de Sétif, dont 200 € en coûts indirects (valorisation du temps de travail, charges) et 2 700 € en coûts directs (prestations).

Vu les articles L. 1115-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission **relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme** ;

DELIBERE

- 1- La convention de coopération susvisée, établie entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la Wilaya de Sétif et la Commune de Sétif, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- Les dépenses résultant, soit 3 600 € seront prélevées sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget 2019, 2020 2021 et 2022.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Karine DOGNIN-SAUZE